



Groupe hospitalier
Paris saint Joseph



DRASS BOURGOGNE

Institut de formation en soins infirmiers

GUIDE

pour les professionnels des terrains de stage accueillant des étudiants en soins infirmiers Programme 2009

- Rappel des points essentiels du référentiel de formation IDE 2009**
- Maquettes d'élaboration des documents**

**Cadres de santé
Cadres formateurs**

**Septembre 2009
MAJ juin 2010**

Sommaire

Groupe de travail	p. 3
Contexte - Formation	p. 4
Objectifs	p. 8
Stages ; spécificités du projet pédagogique IFSI Paris Saint Joseph	p.9
Glossaire IFSI Paris Saint Joseph	p.10
Modalités de validation et d'évaluation du stage IFSI paris Saint Joseph	p.14
Modalités de collaboration IFSI/terrains	p 16
Guide d'autoévaluation du dispositif d'encadrement en stage des étudiants infirmiers	p.18
Documents de référence	p.21
Groupe de lecture / validation	p.21
Annexes	p.22

Groupe de travail

BARBAT PASCAL	cadre psy extra hospitalier	CMP DECIZE CHS LA CHARITE	58
BOUCLY CATHERINE	cadre sup Direction soins	CHS YONNE AUXERRE	89
BREGER SOLANGE	cadre CH psy	CHU DIJON	21
CADOT ALAIN	directeur IFSI	IFSI BEAUNE	21
CAYOT GENEVIEVE	cadre établissement privé	Clinique Soins de Suite "LA FOUGERE" VITTEAUX	21
CHOLLET MARIE-ODILE	cadre formateur IFCS	IFCS DIJON	21
CLOZEL NADINE	directeur IFSI	IFSI PARAY LE MONIAL	71
CONSTANT NELLY	directeur IFSI	IFSI MACON	71
CORBRION KARINE	cadre CH	CHU PEDIATRIE	21
FARCY NADINE	cadre IADE CH	CHU	21
GARTAU NADINE	Directeur des soins, conseillère technique régionale	DRASS Bourgogne	21
JEANNIN EDITH	Cadre formateur IFSI	IFSI CHU DIJON	21
KELLER MARTINE	Cade de santé Pédopsychiatrie	CHS LA CHARTREUSE DIJON	21
PETRELLA SYLVIE	cadre CH	CHU	21
REDHON MARLENE	cadre CH	CH DECIZE	58
VERNIZY GHISLAINE	cadre CH	CH Hôtel Dieu Creusot Unité Pneumo Gastro	71
VIALATTE VERONIQUE	cadre CH pédopsy	CHS YONNE PIJ Est J. Renard	89
VOLATIER YVES	cadre formateur	IFSI CHALON	71

Equipe pédagogique de l' IFSI Paris Saint Joseph

Contexte

Le ministère chargé de la santé, en lien avec l'éducation nationale, a initié une démarche de réingénierie des diplômes paramédicaux, notamment du diplôme d'infirmier. Le nouveau programme de formation des études infirmières, développé ci-dessous, a débuté avec la promotion de septembre 2009.

Finalités de la formation

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle, pour répondre aux besoins de santé des personnes.

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoir et savoir-faire, attitudes et comportements, en s'appuyant d'une part sur des stages optimisés et mieux outillés et d'autre part sur des unités d'intégration (analyse de situations professionnelles) des différents savoirs.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles, et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel

Grands principes de la formation

- une pédagogie basée sur l'acquisition progressive des compétences par les étudiants
- un apprentissage des savoirs en trois paliers: comprendre, agir, transférer
- une volonté de croiser et mobiliser les savoirs et les savoir-faire dans des situations professionnelles des exigences sur le fond, une souplesse dans les moyens et l'organisation
- une pédagogie de la réussite
- un développement de l'autonomie de l'étudiant et de sa responsabilisation dans sa formation
- un développement de l'autonomie professionnelle, de la responsabilité et de la prise de décision pédagogique
- une complémentarité des lieux de formation
- une valorisation de l'apprentissage clinique
- une traçabilité plus importante

Formation

Un référentiel de 9 activités :

Il détermine les activités du métier, ne détermine pas les responsabilités, est inscrit dans le Code santé publique. Il se décline en 218 activités précises.

1. observation et recueil des données cliniques
2. soins de confort et de bien être
3. information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
4. surveillance de l'évolution et de l'état de santé des personnes
5. soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
6. coordination et organisation des activités de soins
7. contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits
8. formation et information de nouveaux professionnels et stagiaires
9. veille professionnelle et recherche

Un référentiel de 10 compétences :

La compétence fait appel à différentes ressources : savoirs théoriques, pratiques, méthodologiques, relationnels et sociaux (comportements), savoirs issus de l'expérience et de l'implication.

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Un référentiel de formation, permettant d'acquérir les 10 compétences du métier, réparti en 59 unités d'enseignement « UE », couvrant 6 champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit
2. Sciences biologiques et médicales
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
4. Sciences et techniques infirmières, interventions
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière*
6. Méthodes de travail

*Les temps d'intégration, animés par les formateurs d'IFSI, éventuellement en lien avec les professionnels de stage, doivent permettre à l'étudiant de mobiliser les savoirs et savoirs faire en situation simulée (= être actif, expérimenter, rechercher des solutions, ...) soit par des productions écrites et/ou orales avec recherche et analyse d'informations, de situations... soit par analyse des situations vécues en stage.

Ce référentiel de formation est écrit dans une **forme universitaire** : des ECTS (système européen de transfert de compétences) sont attribués aux unités d'enseignement.

Chaque semestre l'étudiant doit valider 30 ECTS, soit 180 ECTS à l'issue des 6 semestres de formation.

Les 5100 heures d'études sont réparties de la manière suivante :

- 2100 h. d'enseignement théorique
- 2100 h. de formation clinique intégrant obligatoirement les 4 domaines ci-dessous :
 - soins de courte durée
 - soins de long séjour, rééducation
 - soins de santé mentale et psychiatrie
 - soins dans les lieux de vie, domicile
- 900 h. de charge en travail personnel

Les stages s'effectuent selon le schéma suivant :

- Semestre 1 : un stage de 5 semaines
- Semestres 2, 3, 4, 5 : un stage de 10 semaines chacun
- Semestre 6 : deux stages de 15 semaines au total

Les congés :

- 8 semaines l'été
- 2 semaines à Noël
- 2 semaines au printemps

Un portfolio, document appartenant à l'étudiant, permet de suivre sa progression individuelle au fur et à mesure de ses stages.

Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant et par les personnes responsables de l'encadrement en stage, tuteur ou maître de stage. **Il est l'outil indispensable à l'évaluation du stage.** Sa présentation semestrielle à la commission d'attribution des ECTS conditionne la validation du semestre.

Critères de qualification des terrains de stage

L'établissement d'une charte d'encadrement

La charte d'encadrement est établie entre l'établissement d'accueil et les IFSI partenaires. Elle est portée à la connaissance des étudiants. Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

L'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement

L'établissement d'une convention de stage

Elle est tripartite, signée par l'établissement d'enseignement, l'établissement d'accueil et l'étudiant.

Validation des stages

A l'issue de chaque stage, les **responsables de l'encadrement (le tuteur) évaluent les acquisitions** des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés **dans le portfolio**. Il n'existe plus de note de stage.

L'évaluation porte sur :

- des **résultats** directs de l'activité (Exemple : Fonctionnalité de l'équipement)
- la façon de **procéder** dans la réalisation de l'activité (Exemple : Utilisation adéquate des outils et des règles professionnelles pour le recueil d'informations)
- **la compréhension / l'explicitation** de l'acte réalisé : « je sais expliquer pourquoi je fais comme cela » (Exemple : Le candidat explicite sa démarche d'analyse des causes d'une anomalie)

Les indicateurs peuvent être :

- Qualitatifs : exemple : Fiabilité, exactitude, exhaustivité et pertinence des informations recueillies
- Quantitatifs : exemple : Nombre d'erreurs dans les contrôles réalisés

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et sur les documents d'évaluation du stage remplis par le tuteur et **propose à la commission d'attribution des crédits de formation la validation du stage.**

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- L'étudiant a réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut pas être inférieure à 80% du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation (30 jours sur les 6 semestres) ;
- L'étudiant a analysé des activités rencontrées en stage, il en a inscrit les éléments sur le portfolio ;
- L'étudiant a mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations ;
- L'étudiant a validé la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage effectué.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation.

En cas de non validation d'un stage, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation de la formation

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;

3° Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage soit en institut de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences valide les acquisitions de l'étudiant, elle est réalisée par un contrôle continu et régulier et des périodes d'examen tout au long du parcours de formation. Une commission d'attribution des crédits, sous la responsabilité du directeur de l'IFSI, se réunit chaque semestre, elle est composée notamment d'un ou plusieurs tuteurs de stage. Elle se prononce sur l'attribution des crédits et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Acquisition du diplôme

Les diplômes s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire qui précise les règles d'autorisation d'exercice des professions concernées.

Le diplôme est considéré comme une garantie que la personne possède les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour répondre à l'exigence de qualité des soins, garante de la sécurité du patient.

Le diplôme s'obtient par l'acquisition des 180 ECTS prévues par le référentiel de formation.

Répartition des 180 crédits européens

- Enseignement en institut de formation : **120 ECTS**, dont
 - Sciences contributives au métier infirmier : 42 ECTS
 - Sciences humaines (15)
 - Sciences biologiques (27)

L'IFSI Paris saint Joseph travaille sur un partenariat avec l'université Paris Descartes.

Dès septembre 2010, les universitaires enseigneront les 15 UE de ces sciences contributives à l'université ou à l'IFSI, en présentiel ou en visio conférence directe ou différée.

Le programme pédagogique est élaboré en co-construction entre les universitaires et les cadres formateurs, les travaux dirigés seront animés par les cadres formateurs. Les évaluations seront validées par l'université.

- Sciences et techniques infirmières : 66 ECTS
 - Fondements (15)
 - Interventions (25)
 - Posture professionnelle intégration (26)
- UE transversales : 12 ECTS
- Enseignement clinique en 7 stages : **60 ECTS**

Objectifs

L'encadrement en stage tient une place primordiale dans la formation des futurs infirmiers :

- 1/3 des 180 ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme, sont obtenus en stage
- L'acquisition des compétences, par le principe de la pédagogie réflexive est, en grande partie reliée aux stages.

Le groupe de travail, pluridisciplinaire, a souhaité élaborer des outils qui s'inscrivent dans ce nouveau programme de formation, destinés aux professionnels de terrain. Les objectifs sont les suivants :

- Présenter une synthèse du nouveau programme
- Préciser les missions et le rôle des terrains de stage
- Disposer d'outils communs
- Faciliter l'élaboration des documents de référence par chaque terrain de stage:
 - Charte d'encadrement
 - Livret accueil et ressources du terrain de stage
 - Grille d'auto-évaluation du terrain de stage

L'équipe pédagogique de IFSI Paris Saint Joseph a repris ce travail et l'a complété.

Il sert de guide aux cadres référents des terrains de stage pour l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme

Les cadres formateurs référents de stage en laissent un exemplaire au terrain de stage à utiliser comme référence pédagogique et maquette d'élaboration de la charte d'encadrement, du livret d'accueil et de la grille d'auto évaluation

Les livrets d'accueil et de ressources, complétés par les terrains de stage, sont mis à disposition des étudiants s en stage et à l'IFSI.

Ils permettent

- L'élaboration des objectifs individualisés des étudiants
- une meilleure répartition des étudiants en fonction de leurs besoins d'acquisition, et d'argumenter la demande d'agrément comme terrain de stage.

Stages : spécificités du Projet pédagogique de l'IFSI Paris Saint Joseph

Les règles définies par l'institut sont :

- Suppression du bloc système en formation et donc en stage
 - Respect des temps de stage : obligation d'avertir l'IFSI et l'équipe soignante dès le premier jour d'absence
 - Possibilité de scinder une période de stage de 10 semaines en 2 stages de 5 semaines dans un même lieu, sauf pour le stage du semestre 2 qui pourra être effectué dans 2 lieux différents pour permettre à chaque étudiant d'effectuer un stage en MCO au cours de la première année (à valider selon les disponibilités des terrains de stage)
 - Au moins 2 stages en court séjour pour chaque étudiant sur les 3 ans (à valider selon les disponibilités des terrains de stage)
 - Pas deux stages consécutifs dans la même unité
 - Obligation, dans le cursus, d'avoir effectué au moins un stage dans le Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph et pas plus de trois.
-
- Les objectifs et planning de stage sont négociés par l'étudiant avec le maître de stage ou le tuteur 2 semaines avant le début du stage et validés par le cadre formateur responsable du suivi pédagogique.
 - Le planning est organisé en fonction des roulements en vigueur pour les professionnels.
 - Les étudiants peuvent travailler en roulement dès le premier stage si les conditions d'apprentissage sont qualitatives et selon le projet d'encadrement
 - Pas de stage dans un service dans lequel travaille un membre de la famille de l'étudiant.
 - Pour les professionnels en formation, pas de stage dans le service de provenance avant la formation

L'arrêté du 21 avril 2007 *relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux*

Reste applicable en particulier dans les domaines de :

- Gouvernance de l'IFSI : les conseils pédagogiques et de discipline sont maintenus dans leur composition, leurs modalités de fonctionnement et leurs domaines de compétences en particulier en ce qui concerne :
 - o Les situations individuelles des étudiants
 - o Les suspensions de stage
 - o Les actes incompatibles avec la sécurité du patient
 - o Les fautes disciplinaires
- L'assiduité
- Les interruptions et reports de formation
- Le suivi médical des étudiants

Nous sommes très attentifs aux informations relatives à ces points qui nous parviennent des terrains de stage et vous remercions de maintenir votre vigilance et votre réactivité en nous contactant au : 01 44 12. 35 23 en cas de problème.

GLOSSAIRE

IFSI Paris Saint Joseph

Activité

Il s'agit du premier niveau de regroupement cohérent et finalisé de tâches ou d'opérations élémentaires visant un but déterminé. Elle **comporte plusieurs actions ou actes** et **renvoie au travail réel**. Elle **mobilise des compétences déterminées**.

Le référentiel d'activités du métier décrit de façon ordonnée les activités professionnelles caractéristiques de l'exercice du métier d'infirmier donc relevant du « cœur du métier », avec prise en compte du contexte et du lieu d'exercice. Il regroupe **9 grandes activités professionnelles** et se décline en 218 activités précises.

ex : pour l'activité intitulée « Soins de confort et de bien-être », 8 activités précises y concourent comme la « réalisation de soins et d'activités liés à l'hygiène corporelle ».

Cadre formateur référent de stage

C'est l'**interlocuteur privilégié du terrain de stage**. Il fait le lien entre l'IFSI, et, le maître de stage et le tuteur.

Il **accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences** et des outils de suivi de la formation (la charte d'encadrement, le livret d'accueil et les ressources du terrain de stage).

Il apporte une **aide** et un **soutien au tuteur de stage**.

Il contribue à la formation clinique sur les terrains de stage dont il est le référent et peut être sollicité pour l'encadrement des étudiants par ces derniers ou par les tuteurs.

Il **organise** des temps de **regroupement** de plusieurs étudiants sur le lieu du stage ou en IFSI, **pour** réaliser des **analyses de la pratique** professionnelle ou des séances d'**encadrement pédagogique**.

Enfin, il **régule les difficultés éventuelles**.

Cadre formateur référent de suivi pédagogique

Il est **responsable du suivi d'un groupe d'étudiants** durant le cursus de formation et voit en entretien individuel chaque étudiant au moins 3 fois par an.

Il organise un suivi collectif avant le départ en stage et au retour du stage

Il valide le planning (possibilité de roulement) et les objectifs 15 jours avant le début du stage,

Il **accompagne l'étudiant dans la gestion de son portfolio** et a un **rôle de veille sur le parcours** de stage au vu des éléments du portfolio afin de donner les moyens d'acquérir les compétences requises par le diplôme.

Il fait la **synthèse individuelle des éléments du portfolio et du livret scolaire** afin de préparer le passage devant la commission semestrielle d'attribution des ECTS. Il **présente les dossiers du groupe d'étudiants lors** de la **commission** pour qu'elle se prononce sur cette attribution et sur la poursuite du parcours des étudiants.

Commission d'attribution des crédits

Cette commission est mise en place dans les IFSI sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside. Elle se réunit chaque semestre pour valider les compétences et attribuer les crédits.

En amont de cette réunion, le **tuteur coordonne l'évaluation** des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio et du livret scolaire. Le cadre formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant prend connaissance des indications apportées par le portfolio et le livret scolaire et propose **à la commission** d'attribution des crédits de formation la **validation du stage**.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur ou le maître de stage, le cadre formateur référent de stage de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé et son contenu est rapporté aux membres de la commission qui statuent.

Le stage est validé et les crédits européens correspondant au stage sont attribués lorsque :

- le stage a été réalisé en totalité, la présence ne pouvant être inférieure à 80% du temps prévu (franchise),
- les activités rencontrées ont été analysées et inscrites sur le portfolio,

- les éléments des compétences ont été mis en oeuvre,
- et la capacité technique de réalisation des actes ou activités liés au stage a été validée.

Elle a une **mission ciblée sur le passage des étudiants** d'un semestre à l'autre mais ne se substitue pas au conseil pédagogique.

Compétence

La **finalité de la formation** est de « **construire** » les **compétences** de l'étudiant en s'appuyant d'une part sur des stages optimisés et mieux outillés et d'autres part sur des unités d'enseignement permettant l'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation professionnelle.

L'AFNOR définit la compétence comme « la mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité ». Elle est inséparable de l'action et ne peut être appréhendée qu'au travers de l'activité.

En utilisant l'approche par compétences, les actes infirmiers ne changent pas mais ce sont les conditions de leur intégration qui évoluent.

La **place du stage** est donc **valorisée** dans cette nouvelle approche et les compétences en stage ne pouvant s'évaluer qu'en situation, il revient **aux professionnels du terrain** d'assurer **cette évaluation**.

Concrètement, l'**étudiant** est considéré comme **compétent lorsqu'il peut agir en autonomie** et rendre compte de son action, attestant du transfert possible dans d'autres situations. Les compétences acquises par la formation correspondent au niveau du débutant dans le métier.

Le référentiel de formation est constitué de **10 compétences** à valider et certifier.

Chaque compétence comporte des éléments constitutifs, des critères et des indicateurs d'évaluation figurant dans le portfolio.

Les **deux premières compétences** mettent en évidence une **vision du métier** d'infirmier **basée sur l'évaluation de la situation clinique** orientant l'action de l'infirmier et induisant une analyse a posteriori de l'action réalisée.

Les 4 **compétences** suivantes (**3 à 6**) sont centrées sur la **prise en charge** de la **personne** et la **réalisation des soins** (quotidiens, actions à visée diagnostique et thérapeutique, soins éducatifs), et sur la **relation** avec le patient.

La nécessaire **prise de recul** des professionnels apparaît dans les **compétences 7 et 8** (analyse de la qualité et traitement de données professionnelles et scientifiques).

L'évolution des activités requiert la **compétence 9** qui concerne l'**organisation** et la **coordination** des interventions soignantes.

Enfin, la **compétence 10** de formation doit permettre d'acquérir dès la formation initiale les fondamentaux de la **transmission des savoir-faire**.

ECTS

De l'anglais « European credits transfer system » ou système de transfert de crédits européens.

Le diplôme d'infirmier à finalité professionnelle entre dans le cursus européen unifié dit Licence Master Doctorat ce qui permet d'obtenir le diplôme d'état et le garde de licence .

Des **passerelles** sont également permises grâce à la validation des crédits ECTS et à leur accumulation, et permet la poursuite d'études.

Les principes qui président à l'attribution des crédits sont :

1 an = 60 crédits ECTS, soit 30 crédits par semestre.

1 ECTS = 1 unité de charge de travail de l'étudiant. Elle prend en compte toutes les activités d'enseignement : cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel et toutes les formes d'enseignement : présentiel, ouvert, à distance, en ligne.

Une **semaine de stage** correspond à **1 ECTS**. **Le tiers des 180 ECTS nécessaires à l'obtention du DEI est obtenu en stage**.

Etudiant

La nouvelle formation considère le futur professionnel comme **acteur voire auteur de sa formation**.

Autonomie et responsabilité de l'étudiant sont renforcées et se traduisent dans la formation clinique par la préparation des stages (prise de contact 15 jours avant le début du stage avec le maître de stage pour élaborer le planning et négocier ses objectifs) et par la gestion de son portfolio, document unique, qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur.

A cet égard, le portfolio illustre la **contractualisation des rapports étudiant-terrain**, avec le caractère tripartite de la convention de stage.

L'étudiant intègre une **démarche constructiviste d'apprentissage** en se donnant les moyens d'acquérir les compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service.

Des stages désormais plus longs nécessitent de la part de l'étudiant une participation plus active, des capacités de négociation et un positionnement à trouver au sein de l'équipe.

Il est conscient d'être le **représentant de l'IFSI dont il fait vivre les valeurs** sur les terrains qui l'accueillent et de concourir à la représentation de la profession.

La formation clinique tend vers une plus grande professionnalisation via l'analyse des pratiques professionnelles et la participation à l'amélioration de la qualité des soins.

Maître de stage

Il est **responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement** de l'étudiant en stage.

Il **accueille et intègre** l'étudiant :

- il lui apporte les informations nécessaires sur le lieu de stage et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant,
- il présente l'étudiant aux équipes, lui permet de se positionner et s'assure de son intégration,
- et il lui permet de se positionner dans le lieu de stage.
- Il assure le suivi de la formation de l'étudiant :
- il s'assure de la qualité de l'encadrement de proximité
- et il règle les difficultés éventuelles.

Il est le **garant de la qualité de l'encadrement** par sa participation à l'élaboration des critères de qualification du stage : charte d'encadrement, livret d'accueil et d'encadrement, par l'entretien de relations avec l'IFSI et par le règlement des questions en cas de litige.

Portfolio

C'est un **dossier d'apprentissage et de suivi de formation**.

Il s'agit d'un **document obligatoire** : l'étudiant en est responsable (détention et tenue).

Il comporte plusieurs parties :

- des éléments du cursus de formation écrits par l'étudiant avant son arrivée en stage
- des éléments d'analyse de pratique rédigés par l'étudiant à partir des activités du stage
- des éléments d'acquisition des compétences remplis par l'étudiant avec le tuteur
- des éléments sur la réalisation des actes, activités ou techniques de soins à remplir avec le tuteur
- et un bilan de la progression réalisé par le tuteur.

C'est un **outil de lisibilité** et un guide pour le tuteur, les professionnels de proximité, le formateur et l'étudiant et un **outil d'évaluation de l'enseignement clinique** et du stage en particulier.

Outil de professionnalisation, il est centré sur l'acquisition des compétences, activités et actes infirmiers.

Il permet de réaliser une évaluation de chacun des stages, de faire des bilans semestriels et en fin de formation avant le passage devant le jury final.

Le port folio est rempli par l'étudiant, Les **grilles** (grilles d'acquisition des compétences, bilan de stage) sont **remplies par le tuteur** et font l'objet d'un entretien avec l'étudiant.

Ces documents serviront à la **validation** par la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Professionnel de proximité

La fonction de formation par ses pairs fait partie de l'exercice de tout professionnel et cette dimension du métier est mise en valeur par la compétence 10 du référentiel.

Tout infirmier travaillant dans l'unité, le service, l'institution ou le cabinet appartient à cette catégorie.

Il accompagne l'étudiant dans ses apprentissages au quotidien.

Il fait réaliser les activités en autonomie et il les contrôle.

Il met l'étudiant en confiance, montre les activités à réaliser et en vérifie la compréhension. **Il fait avec puis fait faire.** Il entretient avec l'étudiant une relation pédagogique en nommant, expliquant, citant, montrant ce qu'il voit

Il est amené lui-même à analyser sa propre pratique et à argumenter ses positions professionnelles. Il questionne l'étudiant et **l'amène** en retour à **s'engager dans un processus d'auto-évaluation.**

Il en réfère au tuteur.

Tuteur

C'est un professionnel infirmier **volontaire** qui est choisi et **désigné par sa hiérarchie**.

Il est **pressenti** sur des critères comme une bonne connaissance du métier, une aisance dans l'exercice, un désir de comprendre le rôle d'un professionnel ou encore un intérêt marqué pour la formation de ses pairs, des interventions en IFSI ou le projet de devenir cadre de santé. Il n'existe pas de conditions réglementaires quant à l'ancienneté dans la profession et dans le service.

S'il n'y a pas de tuteur nommé, c'est le maître de stage qui assure cette fonction.

Le tuteur assure une **fonction pédagogique** par le suivi et la coordination d'un ou de plusieurs étudiants. Il travaille avec eux l'analyse et l'exploitation des situations rencontrées et les démarches d'autoévaluation.

Il peut élaborer des parcours-types au cours du stage adaptés aux ressources des services et des procédures d'accompagnement des stagiaires.

Il assure le lien avec les professionnels de proximité dont il recueille les évaluations sur les étudiants afin de renseigner le portfolio.

Il **organise 2 à 3 bilans de stage sur un stage de 10 semaines** avec l'étudiant et les professionnels de proximité. En fin de stage, il finalise l'évaluation et la synthétise sur les grilles d'évaluation au cours d'un entretien avec l'étudiant qui remplit son portfolio.

Enfin, il participe à des **réunions d'échanges avec les cadres formateurs** sur le terrain ou à l'IFSI.

UE (Unités d'enseignement)

Les unités d'enseignement illustrent le caractère universitaire de la nouvelle formation et **relèvent de la formation théorique**.

Les UE sont de **4 types** :

- celles dont les savoirs sont « contributifs » aux savoirs infirmiers,
- celles dont les savoirs sont constitutifs des compétences infirmières,
- les unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation, il en existe une par semestre,
- les unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Elles **donnent lieu à une valorisation en crédits européens**.

Elles sont en lien les unes avec les autres et **contribuent à l'acquisition des compétences en fournissant les savoirs** indispensables.

Pour chaque compétence devant être acquise par le diplôme, sont définies les UE associées, selon un tableau de croisement entre compétences et UE.

Dans le référentiel de formation, il y a 36 matières de formation réparties dans 59 UE pour permettre une progression pédagogique cohérente.

ex : UE 1.1 .S1 signifie :

- UE 1 appartenant au premier des 6 champs couverts par ces UE, à savoir le champ « Sciences humaines, sociales et droit »,
- 1 correspond à la première matière de formation de ce champ, ici « psychologie, sociologie, anthropologie »
- et S1 pour le premier semestre.

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DU STAGE IFSI Paris Saint Joseph

I/ Evaluation de la compétence

Comme le spécifie ce guide, à l'issue de chaque stage, les responsables de l'encadrement **évaluent** l'acquisition des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés sur la grille d'acquisition des compétences et dans le portfolio.

Que signifie évaluer la compétence ?

C'est « Evaluer la **progression** des apprentissages et le degré d'acquisition d'une compétence à travers des situations de soins **diversifiés** (activité, acte, types de patient) et réalisées à des **moments différents** ».

A quel moment peut on considérer que la compétence est acquise ?

Nous considérons que l'étudiant est **compétent** dès lors qu'il est **autonome** pour effectuer l'activité ou exercer la compétence et qu'il est capable d'**expliquer** l'acte réalisé.

Peut-on revenir sur la validation d'une compétence effectuée lors d'un autre stage ?

Un critère de compétence acquis dans un stage **peut**, dans un autre stage suivant, être considéré comme **non acquis** (les contextes, les situations de soins sont différents...)..
En cas de difficulté, le tuteur le signifiera sur le port folio (bilan de stage) , sur la feuille de bilan de stage et rédigera si besoin un rapport . Il la signalera au cadre formateur référent de stage et la question sera présentée à la commission d'attribution des crédits qui statuera sur la remise en cause de la validation de cette compétence.

Lors des stages 1 et 2, Peut-on évaluer l'acquisition d'autres compétences en situation et l'acquisition des actes, activités et techniques de soins, en dehors de la compétence 3 ?

La validation de la compétence 3 s'effectue avant la fin du stage n°2, mais l'acquisition d'autres compétences est possible et recommandée dès le stage 1.

Quel est le rôle d'un indicateur lors de l'évaluation d'une compétence ?

L'indicateur est l'élément qui permet en situation d'illustrer le critère de la compétence que l'étudiant doit acquérir durant son stage. En conclusion ce n'est pas l'indicateur qui est évalué mais le critère, exemple pour la compétence 3 :

Le critère est : Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de la personne.

Les indicateurs sont:

- Propose des activités adaptées aux besoins de la personne,
- Mobilise les ressources de la personne.

II/ Rédaction de la feuille d'acquisition des compétences en stage, de la feuille de bilan du stage, et de la feuille de synthèse de stage

Quel est le rôle de ces documents ?

Ces documents serviront à la validation de la compétence par la commission semestrielle d'attribution des crédits.

- Le tuteur remplit la feuille d'acquisition des compétences en stage (critères) .
- Dans le même temps l'étudiant remplit le port folio (les 2 documents doivent être identiques)
- Le tuteur remplit la feuille de bilan de stage,
- La grille d'acquisition des compétences et le bilan de stage sont remis à l'étudiant qui les rapporte à l'IFSI dès le 1^{er} jour de retour de stage
- Une copie peut être conservée sur le terrain de stage
- Au retour de stage et au vu de ces documents ; Le cadre formateur référent de suivi pédagogique fait la synthèse du stage sur la grille de synthèse du stage

Comment sécuriser le port folio ?

En respectant les consignes suivantes :

- Remplir les documents au stylo bille
- Cocher « non pratiqué » si le critère est non évaluable
- Remplir dans le port folio toutes les cases des critères de la compétence
- N'inscrire aucune croix entre les cases
- N'inscrire aucune rature ni aucune trace de correcteur sur le portfolio, ni sur les feuilles d'acquisition des compétences et de bilan de stage (en cas d'erreur raturer et signer au regard de la rature)

III/ Validation de la compétence

La validation de l'acquisition de la compétence d'un point de vue théorique et pratique s'effectue lors de la commission d'attribution des crédits à chaque fin de semestre.

En cas de difficulté prévenir le cadre référent de stage et rédiger la problématique sur le bilan de stage. Le cadre référent du suivi pédagogique présentera le cas à la commission semestrielle d'attribution des crédits celle ci statuera.

MODALITES DE COLLABORATION IFSI/TERRAINS Guide d'entretien

Rappel : Le rôle du formateur référent du stage (arrêté 31/07/09-annexe VI port folio)

- Assure la coordination avec l'établissement d'accueil
- Accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation
- Contribue à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques
- Communique avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant
- Organise des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI
- Régule les difficultés éventuelles

Coordination avec l'établissement d'accueil.

L'équipe pédagogique de l'IFSI Paris Saint Joseph a identifié un cadre formateur référent de stage pour chaque établissement et/ou unité accueillant des étudiants (promotions 2009-2012 et 2010-2013). Le cadre formateur référent de stage est votre interlocuteur privilégié pour l'accompagnement des étudiants en stage. Rappel sur le fonctionnement de l'IFSI Paris Saint Joseph : Le cadre formateur coordonnateur des stages Mme CORREIA organise le parcours de stage des étudiants et répartit les étudiants selon les offres d'accueil que vous lui attribuez ; le secrétariat Mme COLIN s'occupe des conventions et des courriers. L'équipe pédagogique de l'IFSI Paris Saint Joseph souhaite simplifier autant que possible les modalités de communication entre les différents partenaires, dans un but de qualité de formation des étudiants, de réactivité et d'efficience.

Accompagnement des équipes dans l'utilisation du nouveau référentiel.

Selon vos demandes et conformément aux textes, chaque cadre formateur référent de stage est disponible pour accompagner vos équipes dans la mise en œuvre du nouveau référentiel de formation.

Rappel : les critères de qualification des terrains de stage s'appuient sur la charte d'encadrement, le livret d'accueil et ressources, la convention tripartite.

L'équipe pédagogique s'appuie sur les documents mis à disposition par les régions pour travailler avec vous soit sur l'élaboration des documents nécessaires, soit sur la mise à jour des outils existants pour l'encadrement des étudiants.

L'IFSI Paris Saint Joseph tient à votre disposition un certain nombre de documents qui peuvent être utilisés pour l'information des équipes ; le cadre formateur référent de stage peut également, si vous le souhaitez, intervenir dans vos unités lors de réunions.

Cette collaboration a été organisée sur l'année scolaire 2009 / 2010 , notamment par le biais de la formation commune cadres formateurs IFSI / terrain

Cet accompagnement spécifique sera renouvelé en 2010-2011 en particulier pour les terrains accueillant des étudiants de deuxième année.

Le cadre formateur référent de stage a la possibilité d'accompagner les tuteurs pour l'évaluation du stage : lors des bilans de mi stage, lors de l'entretien au cours duquel seront remplis le port folio et la grille d'acquisition des compétences en stage. Ces interventions se feront à la demande du tuteur.

Formation clinique des étudiants.

L'encadrement pédagogique d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants sur le terrain de stage peut :

- se faire à la demande de l'étudiant, du tuteur, du cadre référent de stage
- porter sur différents domaines, selon les besoins identifiés par l'un ou l'autre des partenaires.

Les cadres formateurs souhaitent, dans la mesure de vos possibilités, préserver la collaboration soignant / formateur au cours de l'accompagnement pédagogique, mais l'indisponibilité du soignant ne remet pas en question l'intervention du cadre formateur auprès des étudiants dans la réalisation des soins aux personnes soignées.

Les modalités pratiques pour l'encadrement pédagogique des étudiants dans votre établissement doivent être précisées au formateur référent de stage.

A qui s'adresser pour organiser les rendez-vous avec l'étudiant ?

Est-il possible d'utiliser un local dans l'établissement ? Dans la négative, les rencontres avec les étudiants seront organisées à l'IFSI.

Avez-vous des limites institutionnelles pour nos interventions en stage? (par exemple : réalisation d'un soin avec le cadre formateur)

Nous souhaiterions que les tuteurs et/ou les professionnels de proximité puissent aider par leurs conseils l'étudiant dans ses travaux ou recherches à effectuer durant son stage : rapport de stage, choix **des situations de soins** à apporter à l'IFSI pour travail dirigé d'analyse, écrit individuel d'analyse d'une situation.

L'équipe pédagogique projette de développer la collaboration avec les tuteurs à l'IFSI avec notamment leur **participation aux rencontres organisées dans le cadre d'analyse de pratiques**.

Régulation des difficultés.

Difficultés concernant l'apprentissage d'un étudiant : les dispositions légales concernant les suspensions de stage, les actes incompatibles avec la sécurité du patient, l'assiduité ne changent pas (arrêté du 21/04/2007). Nous vous remercions de maintenir votre réactivité en cas de problème et de nous les signaler au 01.44.12.35.23.

Difficultés liées au nouveau référentiel : les cadres formateurs référents de stage de l'IFSI GHPSJ ont pour mission de recenser toutes les questions qui ne trouvent pas réponse à ce jour dans l'arrêté et sa mise en œuvre afin de débattre en équipe et tenter d'apporter des réponses.

Guide d'élaboration de la charte d'encadrement : voir annexes

Guide d'élaboration du livret d'accueil et de ressources ; voir annexes

GUIDE D'AUTOEVALUATION DU DISPOSITIF D'ENCADREMENT EN STAGE DES ETUDIANTS INFIRMIERS

INTRODUCTION

Cet outil permet d'actualiser l'encadrement en stage des étudiants infirmiers au regard du nouveau dispositif de formation. Son principe en est **l'autoévaluation par les professionnels** participant à l'encadrement des étudiants.

Il sera renseigné par les professionnels de terrain, pour chaque stage ou au moins une fois par semestre pour être en cohérence avec le découpage de la formation. Il sera également possible de donner le questionnaire aux étudiants en fin de stage pour recueillir leur avis.

L'analyse et la diffusion des résultats appartiennent à chaque établissement.

LES RESSOURCES DU TERRAIN

Les capacités d'accueil :

- définies dans le livret accueil : oui non ¹
- négociées : oui non
- respectées : oui non
- imposées : oui non

Remarques :

.....

.....

.....

Les professionnels :

Les acteurs sont identifiés :

- maître de stage : oui non
- Tuteur : oui non
- Professionnels de proximité : oui non
- Référent de terrain stage IFSI : oui non

Des moyens sont à la disposition du tuteur :

- Temps dédié : oui non
- Moyens matériels : oui non
- Locaux adaptés : oui non
- Autres :

Remarques.....

.....

UTILISATION DES OUTILS D'ENCADREMENT

La charte

La charte est connue de l'équipe soignante: oui non

La charte est respectée par :

- l'équipe soignante : oui non
- Les étudiants : oui non
- Le(s) formateur(s) référent(s) du terrain : oui non

Remarques:.....

.....
.....
.....

Le livret « accueil et ressources »

Le livret d'accueil est connu de l'équipe : oui non

Au début du stage, le maître de stage ou le tuteur :

- remet à l'étudiant le livret d'accueil: oui non
- le commente : oui non

Les activités spécifiques décrites dans le livret d'accueil sont :

- proposées : oui non
- expliquées : oui non

Le livret d'accueil est réactualisé : oui non

Remarques:.....

.....
.....
.....

Le portfolio de l'étudiant

- l'étudiant a présenté ses objectifs de stage : oui non
- le premier jour de stage, l'étudiant a présenté son portfolio à l'équipe : oui non
- l'étudiant utilise son portfolio durant le stage : oui non

- les offres d'apprentissage sont en cohérence avec le portfolio et le niveau de l'étudiant : oui non

- un bilan régulier est réalisé avec le tuteur en utilisant le portfolio : oui non

- l'évaluation du stage est réalisée au cours d'un entretien programmé en fin de stage : oui non

Remarques:.....

.....
.....
.....

¹ Cette échelle est donnée à titre indicatif et peut être modifiée par les utilisateurs.

PARTENARIAT

Avec l'IFSI

- La planification annuelle des stages est communiquée : Oui non
- La planification nominative est transmise au service au minimum deux semaines avant le début stage : Oui non
- Le livret d'accueil actualisé est communiqué à l'IFSI : Oui non
- Le référent formateur du terrain est joignable : Oui non
- Le tuteur est joignable : Oui non
- Les regroupements sont organisés en concertation : Oui non

Remarques :

.....

.....

.....

INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DE STAGE

- Le planning horaire est communiqué à l'étudiant à la prise de contact : Oui non
- Les offres d'apprentissage sont en cohérence avec le portfolio et le niveau de l'étudiant :
Oui non
- Le parcours d'apprentissage est réajusté en fonction :
 - Des bilans de l'étudiant : Oui non
 - Des opportunités de stage : Oui non

Remarques :

.....

.....

.....

DOCUMENTS DE REFERENCE

- Documents de présentation du nouveau programme des études d'infirmières. Marie Ange COUDRAY. Conseillère pédagogique nationale. DHOS - AVRIL 2009.
- Documents de travail relatif au futur programme. Groupes de travail DHOS - Avril 2009.
- Charte d'encadrement – CHU Dijon
- Référentiel pour l'encadrement en stage des étudiants en soins infirmiers – Direction des soins- hôpitaux de Toulouse – février 2005
- Questionnaire de satisfaction des étudiants infirmiers en stage – Service qualité, CHS Yonne – Auxerre
- Livret d'évaluation des nouveaux IDE et AS, centre d'hémodialyse. CHU Dijon

GROUPE DE RELECTURE / VALIDATION

Olivier DRIGNY,

Référent Soignant, Dpt. Etudes Projets, Direction des systèmes d'information C.H.U.
DIJON

Nadine FOURNIER

Directrice des soins, CHU DIJON

Joëlle KOZLOWSKI

Directrice IFSI CH Nevers

Brigitte PEREZ

Directrice d'IFSI, CH AUXERRE

IFSI Paris Saint Joseph :

Mary Annick de Biasi, cadre formateur

Isabelle BOUYSSOU, directrice

Anne Marie GODEAU, cadre formateur

Bouchra SALEM, cadre formateur

ANNEXES

- **Livret scolaire :**
- Feuille de synthèse de stage
- Feuille d'acquisition des compétences en stage
- Bilan de stage

Téléchargeables sur le site <http://www.hpsj.fr/ifsj> :

Arrêté 31 juillet 2009, relatif au diplôme d'état infirmier et annexes III (référentiel de formation), IV (répartition des UE), VI (port folio)

- http://www.sante-sports.gouv.fr/fichiers/bo/2009/09-07/ste_20090007_0100_0117.pdf
- **Projet pédagogique IFSI Paris Saint Joseph**
- **Planification d'année**
- **Modalité de remplissage du port folio (DRASSIF)**
- **Supports de bilans intermédiaires en stage**
- **Stages : modèle charte d'encadrement**
- **Stages : modèle livret d'accueil**
- **Procédure de mise en stage**